

QUESTIONS AUX CANDIDATS
AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE BREST
15 & 22 mars 2020

Le Comité Directeur du Foyer Laïque de Saint-Marc a décidé de s'adresser aux candidats aux élections municipales de mars 2020. Toutefois, il ne s'adressera pas à la liste du Rassemblement National, parti politique dont les valeurs sont opposées à celles du Foyer.

Créés à l'initiative des habitants des quartiers brestois, les patronages laïques sont reconnus dans le rôle socio-éducatif qu'ils exercent.

Acteur historique de la vie sociale du quartier de Saint-Marc, le Foyer Laïque est porteur de valeurs (cf son projet éducatif joint) qui l'ont conduit depuis près de 40 ans à partager avec la ville des objectifs de développement à travers des conventions.

Il souhaite connaître les choix de la liste que vous conduisez sur les questions ci-dessous.

Nous vous présentons en quelques lignes notre manière d'agir ou nos positions dans les domaines qui sont les nôtres et vous interrogeons sur ce même sujet.

Vos réponses seront diffusées à l'ensemble des adhérents en laissant, bien évidemment, à chacun la responsabilité personnelle du choix politique qu'il fera au moment du vote.

Les relations entre la ville et les associations:

Depuis une quarantaine d'années, les relations entre les associations gérant et animant un équipement collectif de quartier comme le nôtre et la ville de Brest sont régies par une convention d'objectifs et de moyens qui précise les droits et les obligations réciproques des deux parties. Ces conventions suivent approximativement le rythme des échéances électorales municipales. Celle en vigueur actuellement vient à échéance en 2021. Les Patronages et Foyer Laïques, animés principalement par des bénévoles, réclament un traitement plus équitable et une meilleure transparence sur les conditions d'attribution des subventions. Nous souhaitons que nos associations soient subventionnées en termes de moyens de base pour ce qu'elles sont et suivant des critères à définir, et commun à tous pour ce qu'elles font.

Reposant sur des citoyens bénévoles, les relations conventionnelles entraînent des procédures de plus en plus complexes en termes de tâches matérielles et administratives supposant des compétences techniques qui ne sont pas les leurs, induisant le recours à des services professionnels (comptabilité, ressources humaines, législation, etc), dont les coûts grèvent les budgets. L'emprise croissante du temps administratif se fait au détriment du terrain et/ou du travail correspondant aux missions des structures.

Comment envisagez-vous les relations entre votre équipe politique et les associations d'éducation populaire comme la nôtre? Comment imaginez-vous que des missions puissent être confiées à des associations, que l'utilisation des deniers publics soit vérifiée, sans surcharger les bénévoles associatifs et décourager l'engagement citoyen ?

Les rythmes éducatifs et l'accueil périscolaire :

Dans nos pays, la vie des enfants, celle des familles et des organisations sociales est structurée par la manière dont est organisée l'école.

Depuis 50 ans, les travaux des chrono-biologistes convergent sur l'essentiel en la matière : nous connaissons les capacités d'attention des jeunes enfants, nous savons leurs besoins veille/sommeil, nous savons les rythmes les plus propices aux apprentissages.

Et pourtant, ces réformes successives ne parviennent ni à garantir la réussite éducative à tous les enfants, ni même à leur permettre d'acquérir les compétences jugées indispensables à l'exercice de leur citoyenneté...

A peine installée, la réforme de 2013 des rythmes éducatifs pour les enfants d'âge primaire en France est déjà bousculée et déconstruite, sans même que ses effets, positifs ou non, puissent être mesurés.

Fin 2011, de nombreux mouvements d'éducation populaire, d'organisations syndicales et de maires signaient « *l'appel de Bobigny – vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse* » qui prévoyait en particulier d'alléger la journée et d'adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages et également de refuser la semaine de quatre jours.

A Brest, les écoles publiques sont actuellement au rythme de 4,5 jours/semaine.

Depuis 1982, tous les temps d'accueil périscolaires des deux écoles de Kerisbian et Jacques Kerhoas sont assurés par convention avec la ville par le Foyer Laïque. Les moyens financiers accordés par la ville correspondent aux compléments des participations des parents et de la CAF.

Avez-vous l'intention de maintenir le principe actuel des quatre jours et demi d'enseignement ou souhaitez-vous le changer et, le cas échéant, comment ?

Avez-vous un avis sur l'intérêt éducatif de l'actuelle organisation des rythmes pour les enfants et un avis sur les interventions des professionnels qui les encadrent ?

Maintiendrez-vous les dispositions d'accueil périscolaires actuellement en vigueur sur les deux écoles proches de notre association ?

Les temps extrascolaires :

Dans le domaine du temps libre des enfants, le Foyer entend poursuivre ses actions éducatives. Le temps des vacances est de notre point de vue une période éducative à part entière. Des moyens doivent être accordés pour répondre aux besoins des enfants qui ne partent pas ou peu en vacances et en particulier ceux issus de familles ayant de faibles ressources. Le coût des séjours est un élément discriminatoire.

Comment envisagez-vous la structuration au niveau de la ville de Brest de ce temps social et éducatif ? Et quels sont les moyens que vous pourriez accorder aux départements en vacances des enfants appartenant à ces familles aux moyens financiers précaires ?

La reconstruction du groupe scolaire de Kerisbian :

La ville de Brest envisage de reconstruire l'école sur la partie du terrain entre l'actuel groupe scolaire et les locaux du Foyer Laïque avec une liaison plus directe entre les deux ensembles. Cette restructuration globale de l'équipement collectif de quartier est jugée préférable à toute autre par les acteurs éducatifs. Le projet est actuellement au niveau de la désignation du maître d'œuvre.

Envisagez-vous le maintien de ce projet sous la forme actuelle et comment envisagez-vous la poursuite de la concertation entre les différentes parties concernées ?

La gratuité des équipements sportifs et la pratique du softball et du baseball :

La ville de Brest met gratuitement à la disposition des associations sportives toutes ses installations.

Quelles sont vos intentions en termes d'utilisation des installations sportives par les associations ?

La ville a récemment effectué des travaux d'aménagement d'un terrain de softball sur le site appartenant à l'Etat au Bergot. Il s'agit désormais d'un équipement de très bon niveau, qu'une section du Foyer Laïque utilise dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire signée entre la Marine et la Ville. Cette situation est par définition fragile et ne peut être considérée que provisoire, car soumise à la reconduction de cette AOT année après année.

Quelle solution peut être envisagée pour stabiliser l'utilisation de cet équipement, qui est compatible pour la pratique du softball et du baseball des jeunes ?

Par ailleurs, au Foyer la pratique du baseball adultes est également possible mais l'activité se déroule sur des terrains de football ou de rugby, faute de mieux. Ce n'est évidemment pas satisfaisant car, d'une part, ces terrains ne sont pas adaptés, et, d'autre part, leur nombre diminue d'année en année du fait de l'avènement de terrains synthétiques.

Quelle solution peut - être envisagée pour stabiliser un équipement compatible à la pratique du baseball à Brest ?

Le changement climatique, l'éducation à l'environnement, l'isolation thermique et les déplacements dans le quartier:

Les locaux du Foyer Laïque, construits peu après le premier choc pétrolier au milieu des années 70, sont très énergivores. L'isolation thermique est quasiment inexistante.

Nous prenons des initiatives qui vont dans le sens de la protection de la planète en menant régulièrement des actions avec les enfants dans le cadre de nos centres de loisirs. Les repas servis aux CLSH sont réalisés par l'association de l'économie sociale « Pen ar Bio ». Nous souhaitons amplifier ces actions éducatives.

Les déplacements doux n'ont pas fait l'objet d'une véritable politique dans notre quartier et certains sous-secteurs comme celui du bas Guelmeur sont exclus de transports en commun.

Nous envisageons un éco-investissement : l'installation sur les toitures terrasses de panneaux photovoltaïques, à l'issue de la rénovation de l'étanchéité. La surface de la toiture offre la possibilité d'installer une centrale assez puissante qui permettrait d'injecter l'électricité sur le réseau public.

Quelle politique en matière d'économie d'énergie envisagez-vous de mettre en œuvre sur les bâtiments publics dont celui du Foyer Laïque et quelles seront les dispositions que vous envisagez en matière de déplacements doux et de transports publics dans notre quartier ?

La place des personnes âgées :

Les associations comme la nôtre agissent en direction des personnes âgées par l'organisation d'activités créatrices de lien social et accessible au plus grand nombre , grâce aux bénévoles qui s'y impliquent et à notre politique tarifaire attractive. Au Foyer Laïque, c'est plus de 250 personnes adhérentes qui pratiquent une ou plusieurs activités.

D'après les études démographiques, le nombre d'habitants âgés de 60 ans et plus est supérieur à 25 % dans notre quartier et devrait augmenter dans les prochaines années.

Cette politique publique locale n'est reconnue qu'à travers l'Office des retraités brestois.

Comment imaginez-vous la reconnaissance de toutes les associations et la structuration d'une politique dans la ville d'une manière générale, et dans le quartier de Saint-Marc, en particulier ? Envisagez-vous la création d'un poste d'adjoint au maire chargé de cette catégorie de la population ?

Le devenir de l'ancienne résidence de personnes âgées de Saint-Marc :

Les anciens et les militants de notre association ont regretté la fermeture de la résidence de personnes âgées construite et inaugurée en 1979 sur le terrain de l'ex-Foyer Laïque rue de Verdun. Compte tenu de l'origine de ce terrain acquis par des donateurs laïques en 1926, nous souhaitons que cet établissement conserve une destination sociale à statut public.

Quelle destination prévoyez-vous de donner à ce bâtiment municipal ?